



Insolvabilité organisée en instance de divorce

Par **Nastolga**, le **06/03/2021** à **12:04**

BonjourrrrrEt merci pour votre aide.rnrnSéparés voila 2 ans, mon ex refuse de payer sa part des crédits immo et perso en commun et organise, à mes yeux, une insolvabilité pour me couler financièrement.rnrnElle a déposé un dossier de faillite et ne reponds pas a mes appels de solutions aupres de la Banque de France, dossier de surendettement que j ai initié car je ne peux plus faire face seuls à ces impayés.rnrnNous ne sommes pas encore divorcés mais séparés, elle vit chez son compagnon et je la poursuis en divorce pour faute. Elle prefere se mettre en situation de faillite plutot que d'assumer un prochain jugement. J'en ai fait part à la BDF mais je ne sais pas si ils peuvent influencer. Du coup, que faire ? Puis je contester sa demande de faillite et ou m' adresser ? plainte civile ? Jai des éléments à charge contre elle.rnrnDois-je attendre d'etre entendu par un juge qui devrait décider sur une procedure faillitaire, car nos dettes sont mutuelles ? Dois-je d'abord attendre le jugement de divorce ?rnrnJe ne sais pas trop quoi faire à présent. Merci de vos conseils, je souhaite simplement garder mon logement principal.